

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

14 janvier 2013

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2013 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2013-01-0001

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0002

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-01-0003

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2012 à 20 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2012 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0004

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2012 à 19 heures

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2012 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0005

3.3 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 décembre 2012 à 19 heures

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 27 décembre 2012 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0006

3.4 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 décembre 2012 à 19 heures 30

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 27 décembre 2012 à 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2013-01-0007

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault:

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de décembre 2012 au montant de 69 864,97 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de décembre 2012, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	45 246,82 \$
Responsable de voirie	22 432,80 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 124,98 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2012 au montant de 72 882,31 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Réparations sur les deux camions défectueux au niveau hydraulique;
- Calibration du camion 4 saisons (non terminé)
- Vérifications et réparation sur le camion d'hiver pour un sautage (non réglé à ce jour).
- Réparations au niveau du souffleur.
- Aide à Daniel Martel dans la réparation d'une pompe à la station de pompage dans la rue Jalbert.
- Gestion des employés, et rencontres diverses

Services techniques et urbanisme:

- Dossier Audet (suivi)
- Dossier MRC schéma d'aménagement
- Dossier MAMROT relevée des boues
- Poste de pompage de la Rue Jalbert (tête de vadrouille coincée dans la pompe).

Administration :

- préparation du budget 2013 et présentation
- recherche d'un autre fournisseur d'assurances collectives (rencontres, présentation, négociation)
- réclamations MTQ diverses subventions
- Enregistrement et facturation des mutations 2012
- Procédures de fin d'année pour les payes
- Envoi des demandes de déclarations de carrières sablières
- Prise des inventaires au 31 décembre
- Tenues à jour de la MRC
- Formation Thérèse Gamache
- Mot-Destin de décembre
- Planification des prêts de clés du Centre récréatif pendant les fêtes;
- Planification souper de Noël
- Transfert pompiers (Kamloup vers Ville de RDL et transfert centre d'appel d'urgence);
- Suivis et rencontres diverses relativement au réseau d'aqueduc Audet (appel d'offres hydrogéologue);
- Révision entente de service avec le Camp Vive la Joie pour 2013;

Développement :

Réfection de la patinoire :

Le comité a décidé de procéder à la reconstruction des bandes de la patinoire comme solution à court terme.

Le comité s'engage à travailler sur un projet à long terme pour la réfection au complet de la patinoire et revoir les installations de loisirs.

Dossier transformation de l'église de Saint-Modeste

Tenu de la rencontre avec les membres de la Fabrique, le conseil municipal et M. Michel Lavoie, économiste diocésain.

Une assemblée publique est prévue pour la fin février début mars. M. Lavoie va transmettre à M. Bastille et M. Dubé des exemples de partenariats entre municipalités et Fabriques.

Affiches directionnelles :

Emplacement établis et mise en place à faire par les employés municipaux.

Loisirs :

Comité de Loisirs

- ✓ Deux réunions du comité;
- ✓ Rédaction des procès-verbaux;
- ✓ Finalisation du Frigi-loisirs et publication;
- ✓ Demandes de commandites pour le tournoi de hockey et suivis;
- ✓ Préparer la publicité pour les leçons de hockey;
- ✓ Signature d'un contrat avec les chansonniers pour la Saint-Jean-Baptiste 2013;
- ✓ Planification des activités pour la semaine de relâche 2013;
- ✓ Réservation des jeux gonflables pour la fête du Travail 2013;
- ✓ Élaboration de l'affiche publicitaire et des billets pour le tournoi de hockey;
- ✓ Entente avec la Cabane à sucre mobile pour sa participation lors du tournoi;
- ✓ Recherche de soumission et achat de chandails pour les bénévoles de la corporation;

Terrain de jeux

- ✓ Élaboration d'un guide du parent pour le TDJ 2013;
- ✓ Rédaction de politiques pour la gestion du TDJ (politique sur la violence et la transmission des informations médicales);
- ✓ Rédaction d'un guide des modalités et règles pour les activités courantes du TDJ;
- ✓ Début du dépliant publicitaire;

Autres

- ✓ Mot-destin;
- ✓ Soulignement de la journée internationale des bénévoles;
- ✓ Consultation d'informations sur le Défi 5-30 et la fête des voisins;
- ✓ Réunion avec la table inter-municipale des loisirs pour la semaine de relâche;
- ✓ Mise à jour des activités de loisir sur l'agenda du site internet de la municipalité;

- ✓ Rencontre avec Dany Dupuis pour un suivi sur le projet de la patinoire;

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault fait part des diverses réunions auxquelles elle a participé durant le dernier mois.

Margot Perreault a participé au comité de sélection pour l'embauche de la nouvelle agente de développement.

Yannick Bélanger fait rapport de la dernière rencontre du comité de Loisirs.

Jean-Guy Raymond fait part des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le mois écoulé dont notamment la dernière rencontre du CA de la Régie Kamloop constatant la dissolution.

Alain Boucher fait état des rencontres auxquelles il a participé durant le mois écoulé.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2013-01-0008

7.1 Indexation des salaires de certains employés, et des contrats de services indexés

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-12-0270**, le conseil municipal adoptait le « guide de l'employé » lequel intègre entre autres les politiques salariales et grilles salariales en vigueur pour le personnel municipal mais aussi les conditions d'indexation des salaires pour les employés ayant atteint le dernier échelon de leur échelle salariale;

ATTENDU que par sa résolution N° **2010-12-0260**, le conseil municipal acceptait l'offre de service du Camp Richelieu Vive La Joie, ledit contrat de services faisant l'objet d'une clause d'indexation;

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-09-0197**, le conseil municipal acceptait l'offre de service de Madame Julie Rioux relativement à l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume Bastille, ledit contrat de service faisant l'objet d'une clause d'indexation;

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-03-0059**, le conseil municipal acceptait l'offre de services de Madame Aline Caron relativement à l'entretien ménager des bâtiments municipaux, ledit contrat de service faisant l'objet d'une clause d'indexation;

ATTENDU que l'indice de référence utilisé pour l'indexation des salaires des employés et contrats de service susmentionnés est l'IPC (Indice des Prix à la Consommation), indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec,

ATTENDU que le dernier indice publié en date est celui du mois de novembre 2012 pour 1,5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **Que** ce conseil approuve l'IPC de 1,5%, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels au mois de novembre 2012, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, qui sera pris en considération pour l'ajustement des contrats de service et des salaires de certains employés tels que mentionnés en préambule, et rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;
- **Que** les titulaires des contrats de service mentionnés soient informés par copie de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0009

7.2 Club de ski de fond *La Foulée* - Sollicitation financière

Le Club de ski de fond *La Foulée* sollicite, la Municipalité de Saint-Modeste, pour l'obtention d'une assistance financière afin de mieux promouvoir leurs activités saisonnières.

ATTENDU que, lors des préparatifs budgétaires 2013, le montant qui a été prévu à cet organisme est de 225 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'octroyer, au Club de ski de fond *La Foulée*, une somme de 225 \$ pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0010

7.3 Cotisation annuelle ADMQ et congrès annuel de l'ADMQ des 12, 13 et 14 juin 2013

ATTENDU qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général et secrétaire trésorier;

ATTENDU que le prochain congrès annuel de l'ADMQ aura lieu à Québec les 12, 13, et 14 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de payer la cotisation annuelle 2013 à l'ADMQ pour monsieur Alain Vila au montant de 670,15 \$ toutes taxes incluses, et d'assumer les frais de participation au congrès annuel 2013 de l'ADMQ les 12, 13, et 14 juin prochains à Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0011

7.4 Demande d'un projet « Emplois d'été Canada 2012»

ATTENDU que la Municipalité organise une activité de terrain de jeux pour la saison estivale, d'une durée de sept semaines;

ATTENDU que la Municipalité est admissible au programme « Emploi d'été Canada 2013 » offert par Services Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault de déposer une demande, dans le cadre de ce programme, pour l'obtention d'une subvention pour deux moniteurs pour le terrain de jeux 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0012

7.5 Cotisation annuelle COMBEQ

ATTENDU que la municipalité estime qu'en qualité d'inspecteur en bâtiment et environnement, il est nécessaire que Monsieur Daniel Martel bénéficie des services de soutien, de formation et d'assistance inhérents à son poste;

ATTENDU que la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec répond aux besoins des professionnels en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, de payer la cotisation annuelle 2013 à la COMBEQ pour monsieur Daniel Martel au montant de 285 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0013

7.6 Demande d'échange de route à la charge du MTQ avec Route à charge de la municipalité

ATTENDU que le transfert de responsabilités aux municipalités en matière de voirie locale est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU que suite aux études réalisées en 1992 et aux contraintes existantes à l'époque, il a été imposé à la municipalité que le 1^{er} Rang et la route de l'Église Nord resteraient des routes à la charge du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que depuis la réalisation des études en 1992 qui ont amené à la détermination des routes restant à la charge du Ministère des Transports et celles devant être transférées à la municipalité de nombreux facteurs sont venus modifier les données collectées à l'époque; notamment :

- les études et relevés réalisés récemment par le Ministère des Transports démontrent que le débit journalier moyen annuel de la rue principale (2e Rang) est au moins équivalent à celui de la Route 291 entre St-Épiphane et St-Arsène, soit plus de 1000 véhicules par jour, dont environ 6% de camions lourds;
- le choix du 1^{er} Rang au lieu du 2e Rang était imposé par l'existence, en 1993 d'un pont ferroviaire à hauteur limitée sur le Rang 2, lequel permettait à l'origine la traverse du chemin de fer du Canadien National. Ce pont n'existe plus aujourd'hui,

permettant le libre passage des camions sur le Rang 2 (rue Principale).

- Le choix du 1^{er} Rang et de la Route de l'Église Nord était également dicté par la nécessité de créer une voie de contournement à Rivière-du-Loup pour les camions qui provenaient de la Route Transcanadienne 185 au départ des provinces maritimes et qui devaient rejoindre le port de mer de Gros-Cacouna pour l'expédition de marchandises à l'exportation et l'autoroute 20 en direction de l'est du Québec et de la Gaspésie. Or, depuis quelques années, la Ville de Rivière-du-Loup s'est dotée d'une voie de contournement qui remplit désormais cette fonction de jonction avec le port de mer de Gros-Cacouna et l'autoroute 20, rendant désormais désuète la voie de contournement par le 1^{er} Rang et Église Nord de Saint-Modeste.

ATTENDU que la rue principale (2^{ème} Rang) est le chemin d'accès principal à la Pépinière de St-Modeste; cette pépinière gouvernementale étant la plus importante au Québec tant par les surfaces cultivées, ses infrastructures de productions que le nombre de plants produits;

ATTENDU que la Pépinière de St-Modeste génère à elle seule un trafic important de véhicules passagers (\pm 375 employés en période de pointe) comme de véhicules commerciaux, lesquels peuvent être estimés à \pm 1000 véhicules/an pour les véhicules des fournisseurs et à \pm 700 véhicules lourds de transport pour les produits de la pépinière);

ATTENDU que ce trafic se fait d'autant plus en période de dégel, ce qui cause une dégradation prématurée de la chaussée occasionnant des frais d'entretien récurrents plus élevés que la normale à la charge de la municipalité;

ATTENDU que la Rue Principale (2e Rang) sert de route collectrice aux municipalités de Saint-Épiphan, Saint-Hubert, Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-François-Xavier-de-Viger afin de rejoindre Rivière-du-Loup, l'autoroute 85 et l'autoroute 20;

ATTENDU qu'une section de la Rue principale appelée Côte Gagnon présente des problématiques majeures au niveau de la sécurité des usagers et que des accidents de la route, dont certains ont entraîné des décès, ont lieu fréquemment sur cette portion de route;

ATTENDU que les coûts de reconfiguration à des fins de sécurisation de ladite Côte Gagnon sont très élevés puisqu'ils étaient déjà estimés en 2001 à 1 700 000 \$ par la firme d'ingénieurs BPR inc. dans le cadre d'un rapport préliminaire commandé par la municipalité;

ATTENDU que l'augmentation du débit routier sur la Rue principale (Rang 2) a provoqué une détérioration prématurée du pavage de la route;

ATTENDU la lettre d'appui de l'Association des Transporteurs en Vrac de Rivière-du-Loup du 2 novembre 2012 à l'effet que le Rang 2 est une route très fréquentée pour le transport de matières en vrac et le transport lourd en général, et que le Rang 2 devrait être amélioré et repris en charge par le MTQ à cet effet;

ATTENDU que cette détérioration augmente le risque de sorties de route pour les usagers à fortiori sur la partie dénommée Côte Gagnon;

ATTENDU que la municipalité n'a pas la capacité financière pour pouvoir assumer la réfection complète par décohesionnement et asphaltage de sa rue principale, et en l'occurrence un tronçon extrêmement dégradé qui va de la pépinière gouvernementale vers Saint-Épiphane ;

ATTENDU qu'à fortiori la municipalité n'a pas non plus la capacité financière d'assumer les coûts de reconfiguration de la Côte Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond :

De :

- Demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'échanger le 1^{er} Rang et L'Église Nord contre la Rue Principale (2e Rang) en qualité de route collectrice à charge du MTQ;
- Demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de réaliser les travaux de correction de la Côte Gagnon afin de la rendre sécuritaire;
- Transmettre copie de la présente à M. Jean D'Amour député de Rivière-du-Loup – Les Basques, et lui demander de bien vouloir apporter et appuyer notre demande auprès du Ministre des Transports et à qui de droit;
- Transmettre une copie de la présente au directeur régional du ministère des Transports du Québec, monsieur Richard Dionne.

Une copie de la lettre d'appui de l'Association des Transporteurs en Vrac de Rivière-du-Loup est jointe à la présente résolution sous le numéro d'annexe **N°2013-01-01.1** pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0014

7.7 Renouvellement de l'offre de service du camp Richelieu Vive La Joie – Terrain de jeu municipal

ATTENDU que par la résolution N°2011-12-0267, la Municipalité souhaitant améliorer la qualité de service de son terrain de jeux estival avait accepté une offre de services du Camp Richelieu Vive La Joie;

ATTENDU que pour l'année 2013, la Municipalité a reçu une offre de services révisée du Camp Vive La Joie pour l'administration du terrain de jeu municipal « La Coccinelle » et que copie de ladite offre de service a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire et que cette offre de service répond aux besoins de la municipalité en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, **QUE :**

- la municipalité accepte l'offre de service du Camp Richelieu

Vive La Joie conformément aux termes du projet de contrat de services à signer entre les parties;

- la présente résolution ne sera valide que sous réserve de l'approbation écrite par le conseil d'administration du Camp Richelieu Vive La Joie du contrat de service joint en annexes;

Une copie du projet de contrat de services est jointe en annexe de la présente résolution sous le N° 2013-01-01.2 pour en faire partie intégrante;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0015

7.8 Compensation financière aux Modestes danseurs

ATTENDU que les Modestes danseurs ont réalisé le cirage du plancher de la salle du Centre Récréatif Guillaume Bastille à titre bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, **QUE** :

- la municipalité tient à remercier chaleureusement la présidente et les membres des Modestes danseurs pour leur travail;
- la Municipalité propose à l'organisation de laisser la location gratuite du mois de février aux Modestes danseurs à raison d'une location par semaine maximum durant le mois en question;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0016

7.9 Choix de soumissionnaire pour construction puits d'alimentation en eau potable – Réseau d'aqueduc Audet

ATTENDU que par sa résolution N°2012-12-0314, et suite à un appel d'offres sur invitation pour services spécialisés en hydrogéologie, la Municipalité donnait mandat à la firme Mission HGE de poursuivre ses travaux de recherche en eau potable pour alimenter le réseau d'aqueduc Audet;

ATTENDU qu'il convient de mandater un puisatier pour la construction d'un nouveau puits d'alimentation et que 3 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

ATTENDU que des demandes d'offres de services ont été envoyées à 3 soumissionnaires invités lesquels nous ont fait les propositions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix avant taxes
Camille Blais et Fils Ltée	Pas d'application
Samson et frères inc.	39 200,73 \$
Les Forages LBM inc.	42 291,72 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron :

QUE dans le cadre de l'invitation à soumissionner, la municipalité se réservait le droit de retrancher certaines parties de contrats;

QUE la municipalité de Saint-Modeste retire les items 2.5, 2.6, 2.7, et 3.0 et suivants des travaux à réaliser dans le cadre du présent mandat;

QUE dans ce cadre, le coût des travaux à réaliser serait de :

- 20 060 \$ pour Samson et frères avant taxes (23 063,99 \$ taxes incluses);
- 22 326,50 \$ pour Les Forages LBM inc. (25 669,89 \$ taxes incluses);

QUE la municipalité de Saint-Modeste retienne les services de l'entreprise Samson et frères inc. au montant de 20 060 \$ \$ avant taxes (soit 22 060,99 \$ TVQ incluse);

QUE la dépense soit payée par la Taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013);

Les offres reçues sont jointes à la présente résolution sous le numéro d'annexe **2013-01-01.3**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0017

7.10 Formation ADMQ – directeur général

ATTENDU la parution du calendrier des formations ADMQ hiver-printemps 2013, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), qui aura lieu le 13 février 2013 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup au coût de 270 \$ plus taxes. Le contenu du cours sera : « Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et Négocier les contrats municipaux ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault :

◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à participer à la formation offerte par l'ADMQ sur « Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et Négocier les contrats municipaux ». Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0018

7.11 Transfert de régime d'assurance collective

ATTENDU qu'il a été demandé à notre cabinet de courtage Ouellette, Lévesque et Associés de lancer un appel d'offres relativement au régime d'assurances collectives auquel les employés de la municipalité adhèrent;

ATTENDU que les résultats confirment qu'il serait profitable tant sur le plan financier, que sur le plan des couvertures offertes de transférer le régime d'assurances collectives vers l'assureur « Croix Bleue Medavie », la baisse maximale potentielle étant de l'ordre de 31,10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

QUE ce conseil mandate, Alain Vila, directeur général pour réaliser

le transfert de régime d'assurance collective de Desjardins Sécurité Financière vers la Croix Bleue Medavie, gérer les modalités de baisse de tarification potentielle et signer tous les documents nécessaires pour procéder audit transfert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-0019

7.12 Conférence Web FQM – personnel et élus

ATTENDU l'invitation reçue de la FQM de participer à la conférence web intitulée « Rôle et responsabilités des municipalités dans l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement » qui se tiendra le 20 février 2013 au bureau municipal de 10h30 à 12h00 au coût de 97,73 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

- ◆ Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- ◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à inscrire la Municipalité de Saint-Modeste à la conférence web intitulée « Rôle et responsabilités des municipalités dans l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement ». Tous les frais inhérents à cette inscription seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2013-01-0020

8.1 Avis de motion relatif à un règlement concernant le traitement des élus

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux. Après présentation, ce projet de règlement sera ensuite représenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2013-01-0021

8.2 Règlement numéro 337 décrétant une dépense de 218 223 \$ et un emprunt de 218 223 \$ pour faire construire un abri à sel municipal.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire construire un abri à sel municipal selon les plans et devis préparés à des fins de règlement d'emprunt par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc. datés du 1^{er} octobre 2012, portant les numéros DST83.2012, incluant les études, frais, taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc., en

date du 28 septembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 218 223 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 218 223 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2013-01-0022

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire